



## Droits de l'Homme, disparitions forcées et lutte contre l'impunité

En cette journée internationale des droits de l'Homme célébrant l'anniversaire de l'adoption, le 10 décembre 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) et son réseau de 26 associations-membres présentes sur les deux rives de la Méditerranée souhaiteraient rendre hommage à toutes les familles de disparus, les associations de familles, les défenseurs des droits de l'Homme et les organisations non-gouvernementales qui luttent pour faire toute la lumière sur le sort des disparus et contre l'impunité.

Cette journée consacre également le droit de savoir et le devoir de vérité, le droit à la réparation pleine et entière, pour faire en sorte que les crimes de disparitions forcées restent l'apanage du passé, mais qu'ils ne soient pas impunis. C'est ce message fort que les associations membres de la FEMED n'ont jamais cessé de réitérer lors de la Quatrième rencontre euro-méditerranéenne des associations de familles de disparus, qui s'est tenue du 23 au 25 novembre 2013, à Beyrouth au Liban, pays qui compte près de 17 000 disparus du fait de la guerre civile ayant fait rage de 1975 à 1990.

L'année 2013 laisse un goût amer pour la défense des droits de l'Homme et en particulier pour les familles de disparus et les associations qui les représentent. Malgré la ratification par le Maroc de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées le 14 mai 2013, peu nombreuses ont été les avancées juridiques dans la région euro-méditerranéenne. La Libye, malgré l'adoption le 9 avril 2013 d'une loi criminalisant la torture, les disparitions forcées et la discrimination, n'a guère avancé sur le sujet des réponses à apporter aux familles de disparus, et ce dans un climat sécuritaire très tendu où règne l'impunité la plus totale pour les auteurs de disparitions forcées. Même constat en Irak, où les interventions militaires n'ont pas abouti à la pacification d'un pays en proie à une forte insécurité dont a été récemment la cible notre association-membre en Irak, *Al-Ataa for Human Rights*.

Ce constat ne pousse guère à l'optimisme. En Algérie, les familles de disparus sont les premières victimes d'une ouverture démocratique en trompe-l'œil, manifestée par un étau qui se resserre autour du libre exercice de la liberté d'expression, de réunion et de manifestation pacifique. Immobilisme également au Maroc où les familles de disparus n'ont trouvé aucune résonance à leur quête de vérité et de justice, et ce en dépit des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation.

Prévenir l'oubli, c'est empêcher une amnésie collective. C'est rappeler le devoir des Etats et de la communauté internationale, les mettre face à leurs responsabilités, et donner aux associations de familles de toutes les victimes le rôle qui leur incombe afin d'interpeller les politiques sur le plan national, les instances régionales et internationales, en vue d'une ratification universelle de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. C'est le rôle que la FEMED et ses associations membres entendent poursuivre, au nom des associations de familles de disparus, et en partenariat avec la Coalition internationale contre les disparitions forcées ainsi que les coalitions régionales asiatiques (AFAD) et latino-américaines (FEDEFAM).

Paris, 10 décembre 2013

Pour la FEMED  
Nassera Dutour

**Secrétariat :** (+33) 1-42-05-06-22  
**Nassera Dutour :** (+33) 6-13-07-29-13